



LE BULLETIN DE L'ADEVIMAP

MARS 2026



Association de Défense des Victimes de Maladies Professionnelles
Adhérente à l'Association Nationale de défense des Victimes de l'Amiante

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

ADEVIMAP 2002 - 2026.

La réussite de l'Assemblée Générale annuelle de notre Association est déterminante pour la poursuite et le renforcement de nos initiatives dans un contexte social de plus en plus difficile et complexe.

Refusons l'invisibilité des morts dus au travail ou à l'environnement ! ...

Mourir au travail pour gagner sa vie n'est pas une FATALITÉ.

L'augmentation de la productivité au travail pour plus de rentabilité s'oppose à l'application d'une sérieuse Prévention de la sécurité et de la Santé au travail.

Les Aides Publiques ... un pognon de dingue pour faire baisser « le coût du travail » devient le 1er poste annuel de dépenses de l'Etat (+ de 160 milliards...)

Les animateurs d'ADEVIMAP vous invitent à votre A.G

Le 26 Mars 2026

à partir de 16h30

A la salle des Conférences de la Mairie de MARTIGUES

L'ambition de cette Assemblée Générale : « En finir avec une sous-déclaration des Maladies Professionnelles qui coûte annuellement entre 2 milliards et 3,6 milliards à la sécurité sociale des salariés au profit de la Caisse AT/MP abondé par le patronat.

Différentes interventions sont programmées dont celles :

- ✓ *De Nathalie LACLAU Présidente d'AVALE 13(Réseau ANDEVA – Amiante dans les écoles).*
- ✓ *D'un représentant d'ANDEVA sur les avancées Nationale et les orientations du réseau*
- ✓ *De Maître ANDREU ou l'un de ses associés du Cabinet TTLA sur les dossiers en cours, sur l'évolution de la législation judiciaire, et des plaintes déposées.*

Quelles entreprises de notre bassin d'emplois sont impactées par les MP ?

Nous vous déroulerons les chiffres des pathologies enregistrées par ADEVIMAP depuis 2002 !

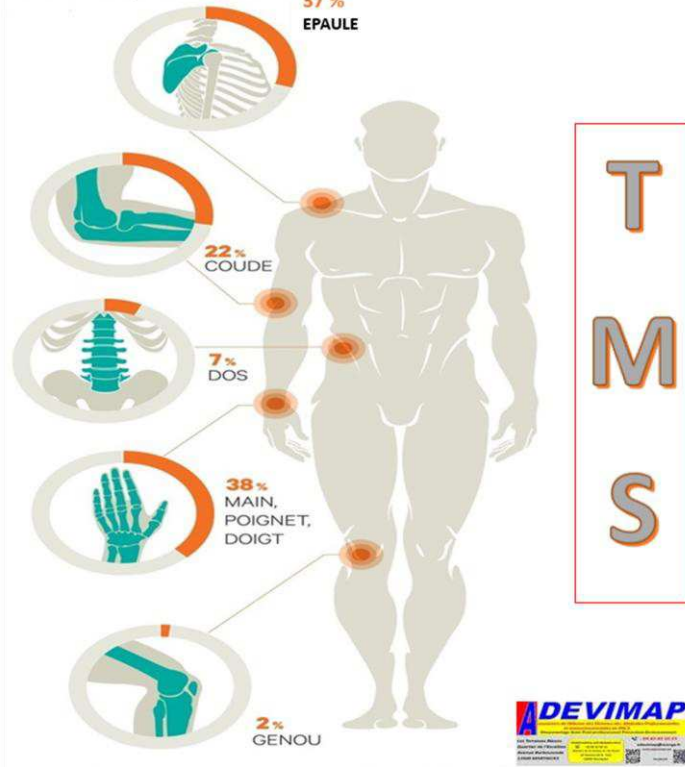
Les Bénévoles investissent un temps personnel considérable pour la santé et la sécurité au travail - Pour faire avancer vos dossiers – pour faire reconnaître vos droits !- pour faire évoluer la législation en faveur des assurés sociaux victimes .

Consacrez donc, vous aussi quelques heures pour vos droits, ceux de vos enfants, ceux des riverains victimes de la pollution...

La présence de chacun est indispensable, en cas d'indisponibilité, il est important de nous transmettre par retour le coupon procuration page suivante.

SOYEZ NOMBREUX À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !!!

Répartition des syndromes de troubles musculo-squelettiques



Quand le travail ne se contente plus de prendre en compte notre temps !

En 2026, les risques professionnels ne se limitent plus aux accidents spectaculaires. Les troubles Musculosquelettiques (TMS), fatigue chronique et stress silencieux sont devenus le visage invisible du travail moderne, touchant des millions de salariés au quotidien.

Le constat est sans appel et les données récentes des organismes de santé au travail tirent la sonnette d'alarme. Le travail ne casse plus les corps de la même manière qu'au siècle dernier, mais il les use avec une précision destructive.

L'hégémonie des TMS : les troubles musculosquelettiques représentent toujours près de 87% des maladies professionnelles reconnues. Dos, poignets, épaules : le corps humain sature face à la sédentarité prolongée ou, à l'inverse, à la cadence des gestes répétitifs.

L'explosion de la santé mentale : Bien que plus complexe à faire reconnaître, le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) et les troubles psychiques liés au travail ont bondi de 25% en trois ans.

Les maladies professionnelles coûtent chaque année des milliards d'euros en cotisations, remplacements et pertes de productivité. Pour une structure moyenne, une seule maladie professionnelle peut représenter un coût indirect colossal.

Pourquoi est-il si difficile de dire : «je suis malade au travail » ?

Un principal obstacle à la prise en charge reste le tabou. Pour beaucoup de salariés, déclarer une maladie professionnelle est perçu comme un aveu de faiblesse ou une menace pour leur employabilité future.

- ✓ La peur du stigmata
- ✓ Le parcours du combattant

Pourtant, la reconnaissance est cruciale. Elle permet non seulement une prise en charge adaptée, mais surtout une transformation du poste de travail pour éviter une rechute ou l'invalidité permanente

POUVOIR

Nom :

Prénom :

Ne pouvant me déplacer donne pleins pouvoirs à M.....

Ou à l'animateur ADEVIMAP : M.

Lors de l'Assemblée Générale d'ADEVIMAP qui se tiendra le 26 Mars 2026.

SIGNATURE :

CES CANCERS ÉVITABLES TUEURS DE SALARIÉS

Notre Assemblée commentera la cartographie des dossiers mortels des entreprises de nos bassins d'emplois (Martigues, Fos/Mer ...)


Près de 3 millions de travailleurs sont exposés à au moins un produit chimique cancérigène !

Une sous déclaration reconnue par divers organismes dont l'ANSES

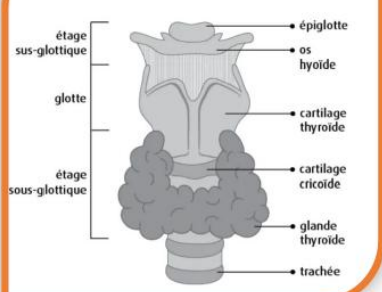
(Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Des décès rendus invisibles, banalisés, individualisés alors qu'ils témoignent d'un système systémique.


Relation Exposition / Cancers Professionnels

EFFETS LOCAUX	EFFETS SYSTEMIQUES
<p>NEZ - SINUS chrome nickel poussière de bois</p> <p>PEAU résines acryliques résines epoxydes nickel goudron benzène</p> <p>POUMONS amiante silice poussières de coton cadmium émissions diesel poussières de bagasse poussières de bauxite</p> <p>SYSTEME GASTRO-INTESTINAL amiante nitrosamines fumée de soudure plomb</p> <p>OS Plomb</p>	<p>CERVEAU & SYSTEME NERVEUX pesticides organophosphorés plomb mercure manganèse arsenic</p> <p>SYSTEME CIRCULATOIRE monoxyde de carbone chlorure de vynile trichloréthylène benzène toluène</p> <p>FOIE tétrachlorure de carbone chlorure de vynile trichloréthylène</p> <p>REINS & VESSIE teintures de benzidine bétanaphthylamine émissions des fours à coke mercure</p> <p>Trichloréthylène</p>
<p>SANG Leucémie myéloïde chronique ou hépatopathie 1.3Butadiène, In Caoutchoucs synthétique-nylon-GPL-Butane</p>	

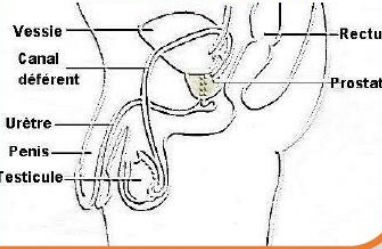
Cancer Larynx-Amiante



Cancer ovaires-Amiante



Cancer prostate-Pesticides



Tous ces Cancers Professionnels font l'objet de mesures préventives visant à soustraire les travailleurs à de telles expositions, lesquelles ne sont dangereuses qu'à la longue.

Ainsi l'exposition aux fibres et aux poussières d'amiante peut provoquer un mésothéliome 10, 20 ou 30 ans après l'exposition.



IJ-MP / RENTE / INVALIDITÉ / CUMUL IMPÔTS.

Lorsque le salarié est en arrêt de travail pour maladie professionnelle (MP), sa caisse de sécurité sociale peut lui verser une rémunération sous forme d'indemnités journalières (IJ), ou de rente. Ces prestations financières visent à compenser la perte de revenu de l'assuré.

Contrairement à la rente d'incapacité permanente qui est non imposable, les IJ maladie professionnelle sont soumises à l'impôt sur le revenu (IR), à hauteur de 50% de leur montant.

En outre, les rentes et IJ maladie professionnelle entrent dans le calcul des droits à la retraite.

Enfin, il est possible de cumuler une rente maladie professionnelle avec une pension d'invalidité, si ces indemnités sont versées dans le cadre de deux pathologies différentes.

L'INDEMNISATION VERSÉE PAR LE FIVA – EST-ELLE IMPOSABLE ?

Les indemnités versées aux victimes de l'amiante ou aux ayants droit sont exonérées de l'impôt sur le revenu (Art 81-33 bis du Code Général des impôts).

Art 775 bis version en vigueur depuis le 27 décembre 2006 modifié par la Loi n°2006-1666 du 21 décembre 2006-art 6 JORF 27/12/2006 : sont déductibles, pour leur valeur nominale, de l'actif de la succession, les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie.

INVALIDES DU TRAVAIL ET PARTS FISCALES.

Les rentes pour maladies professionnelles (y compris la silicose) sont assimilées aux pensions d'invalidité pour accident de travail. En cas, d'infirmités multiples ou successives provenant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles, les taux de ces incapacités peuvent être cumulés pour apprécier si le taux de 40% minimum est atteint (BOI-LIQ-10-20-20-20, n°60) et ouvre ainsi droit à une **DEMI part supplémentaire**.

DÉCLARATION ET SUIVI D'UNE MP SOYEZ VIGILANT !

à la réception et à l'envoi de courriers à La CPCAM

Courrier reçu – Garder les enveloppes oblitérées par la poste.

Courrier Envoyé – Toujours en RAR (Bien conserver les preuves d'envoi et de réception par la CPAM)

Courrier déposé dans un accueil -Exiger une preuve de dépôt.

Compte Ameli – Si vous en possédez un, le consulter souvent car aucun document n'est transmis par voie postale.

EXONERATION DU TICKET MODERATEUR

Votre Taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 66,66% : vous et vos ayants droit éventuels, bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur de 100% sauf Pharmacie 30% (PH4) et Pharmacie 15% (PH2) (à réclamer auprès de la CPAM).

**En cas de problème, de doute ou
d'incompréhension, n'hésitez pas
à appeler votre référent
ADEVIMAP.**

POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ASSOCIATION SOUTENIR C'EST BIEN ! ADHÉRER C'EST MIEUX !!!

ADEVIMAP a 3 sources de revenus :

Adhésion (45€)

Subventions octroyées par les collectivités territoriales
Dons reçus en rapport de la qualité du service rendu et des indemnités obtenues permettant ainsi à ADEVIMAP de prolonger l'aide aux victimes et à leur famille.

RAPPEL : les dons bénéficient d'un crédit d'impôt de 66% (Vous versez 1000€ : Déduction d'impôt de 660€)

DUREE OFFICIELLE DURANT LAQUELLE VOUS DEVEZ GARDER VOS BULLETINS DE SALAIRES

Les Bulletins de salaire peuvent servir de justificatifs dans toutes les démarches administratives. Ces documents s'avèrent indispensables car ils renferment des informations importantes.

Par conséquent, **leur conservation s'impose**, même après votre retraite. En effet, il serait dommage de les égarer par inadvertance et de ne pouvoir prétendre à vos droits.